



ASSOCIATION DE LA
COMMUNAUTÉ NOIRE DE
CÔTE-DES-NEIGES INC.

CÔTE-DES-NEIGES
BLACK COMMUNITY
ASSOCIATION INC.

**RENFORCER LE SOUTIEN AUX FAMILLES ET
DEVELOPPER LES PARTENARIATS POUR FAVORISER LA
SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE ET MIEUX PROTEGER LES
ENFANTS ET LA JEUNESSE À RISQUE DES COMMUNAUTÉS
NOIRES ANGLOPHONE**

*Présentation dans le cadre des travaux de la commission spéciale
sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*

Décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE :	3
CONTEXTE :	5
Mandat de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse	5
INTRODUCTION	7
LES FAITS SAILLANTS	8
1. CONCERTER LES ACTEURS JEUNESSE POUR CO-CONSTRUIRE UNE APPROCHE PLUS INTÉGRÉE ET INCLUSIVE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	9
1.1 Partenariats : collectivisation du problème et de la prise en charge.	10
1.2 Mettre en place des stratégies d'intervention adaptée et holistique : <i>corridors de services, référencement vers les organismes communautaires, prise en charge collaborative selon les mandats institutionnels et communautaires</i>	11
2. MISER SUR LA PRÉVENTION POUR RÉDUIRE LA SURREPRÉSENTATION DES ENFANTS	13
2.1 Outiller les acteurs communautaires impliqués dans l'action protection de la jeunesse.	14
3. RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARENTS ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	17
3.1 Développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté (parents)	17
3.2 Développer des communautés de pratiques, d'apprentissages collectifs et d'évaluation des impacts à travers un <i>Espace collectif des communautés noires anglophones</i>	17
4. CONCLUSION	20

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Mémoire de l'Association de la communauté noire de Côtes-des-Neiges Inc.

6585 Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC H3S 2A5

Téléphone : (514) 737-8321 / Télécopieur : (514) 737-6893

Courriel : info@cdnbca.org

Sous la direction de : Tiffany Callender, directrice générale

Rédaction : Tiffany Callender avec l'accompagnement de l'organisme-conseil « IdéAction ».

Remerciements :

L'auteure souhaite remercier les personnes, en particulier les usagers des services de l'ACN-CDN, ayant accepté de partager leur temps et leur expertise dans le cadre de la rédaction de cette contribution. Leurs précieuses expériences ont fortement influencer les réflexions qui ont été menées dans la rédaction de ce mémoire.

© Association de la communauté noire de Côte-Des-Neiges (ACN-CDN), 2019

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

La perte d'un enfant est un événement tragique. Son impact dans une société qui se veut inclusive se fait ressentir au-delà de la famille nucléaire. C'est toute la société qui est ébranlée. Les failles dans le système que révèle une telle tragédie, nous responsabilisent tous. Le premier pas pour répondre adéquatement à cette urgence d'agir est de prendre le temps de développer une culture inclusive et communautaire de prévention de la maltraitance, de protection de l'enfance et la jeunesse dont l'impact recherché est une réduction graduelle et mais significative des facteurs de risques liés la pauvreté et la discrimination sous toutes ses formes.

À cette problématique complexe, la solution ne peut être autre qu'une vision systémique et holistique permettant de faire émerger une approche inclusive et intégrée. Pour y arriver, nous préconisons un renforcement de l'action communautaire concertée autour des familles avec des tout-petits, particulièrement celles qui sont le plus à risque, notamment les familles de la communauté noire anglophone :

Recommandations 1 : Bâtir une communauté autour de la famille

- Mettre en place une concertation avec les acteurs impliqués
- Développer des stratégies écosystémiques /holistiques tenant compte de la trajectoire de la famille

Recommandations 2 : Reconnaître et soutenir l'action communautaire ciblée

- Outiller les acteurs communautaires impliqués dans l'action protection de la jeunesse.
- Soutenir financièrement le programme de renforcement des familles

Recommandations 3 : Faire de l'implication et la participation citoyenne un vecteur de responsabilisation civique et d'évaluation des impacts recherchés

- Développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté (parents)
- Développer et encourager la solidarité communautaire à travers un espace collectif dédié aux communautés noires anglophones

L'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges souhaite présenter ce mémoire devant les membres de la commission.

PRÉAMBULE :

La mission de l'Association de la Communauté noire de Côte-des-Neiges est de soutenir le développement des institutions sociales, culturelles, éducatives et économiques dans notre communauté.

L'Association de la Communauté noire de Côte-des-Neiges est guidée par des principes forts qui préservent les droits de tous les membres de cette société afin qu'ils vivent dans l'égalité et la dignité.

CONTEXTE :

Le décès le 30 avril 2019 d'une fillette à Granby a suscité un grand mouvement d'empathie envers la famille et les proches de l'enfant en plus de soulever plusieurs préoccupations de la part de la population envers l'efficacité du système de protection de la jeunesse. À la suite de cet événement, le gouvernement s'est engagé à entreprendre une réflexion qui porterait non seulement sur les services de protection de la jeunesse, mais également sur la loi qui l'encadre, le rôle des tribunaux, des services sociaux et des autres acteurs concernés. Ceci notamment à travers la constitution d'une commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

Mandat de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse¹

Il est ordonné, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux, du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, de la ministre de la Justice, du ministre de la Famille, du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la ministre de la Sécurité publique :

Que soit constituée, en vertu de l'article 1 de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37), la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse ;

Que le mandat de la Commission soit d'examiner les dispositifs de protection de la jeunesse, dans les différents réseaux d'intervention concernés, de manière à identifier les enjeux et obstacles et à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter ;

Que pour la réalisation de son mandat, elle puisse examiner les éléments suivants :

—l'organisation et le financement des services de protection de la jeunesse au sein du réseau de la santé et des services sociaux pour s'assurer d'une prestation de services de qualité, diligente et adaptée aux besoins des enfants et de leur famille, notamment :

—l'état des services actuels ;

—la charge de travail des intervenants ;

— l'accessibilité aux services de protection de la jeunesse ainsi qu'aux autres services de santé et de services sociaux ;

¹ Décret 534-2019, 30 mai 2019 concernant la constitution de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2019F%2F70698.PDF>

–l’impact des interventions sur le devenir des jeunes ;

- L’évolution des conditions d’exercice et des pratiques cliniques des intervenants en protection de la jeunesse depuis l’entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1) en 1979, notamment au regard :
- de la préparation universitaire et le maintien des compétences par la formation continue;
- de la qualité de l’encadrement et du soutien clinique;
- des conditions requises par les ordres professionnels pour l’exercice de certains actes réservés;
- des standards de pratique actuels, y compris les pratiques de gestion;

- Le rôle et les responsabilités des réseaux publics et leurs partenaires, incluant les organismes communautaires, dans la protection des enfants au Québec et leur contribution au bien-être de l’enfant, par l’identification des enjeux et obstacles à la concertation entre ces réseaux pour améliorer la prise en charge collective des enfants en besoin de protection, en particulier les réseaux :
 - de la santé et des services sociaux;
 - de l’éducation, y compris les loisirs et les sports;
 - de la justice, y compris les services juridiques;
 - de la famille, y compris les services de garde à l’enfance;
 - de la sécurité publique, y compris les services de police.

INTRODUCTION

« C'est rendu extrêmement difficile. Il y a un effritement dans le consensus social au Québec sur la protection des enfants »². **Marlene Gallagher, directrice de la protection de la jeunesse sur la Côte-Nord**

Cette assertion de Mme Gallagher reflète assez bien le sentiment général de la population québécoise et plus encore, celui des familles issues des communautés racisées. Il est de la responsabilité du pouvoir public de mettre tout en œuvre pour préserver la confiance des citoyennes et des citoyens à l'égard des institutions publiques et d'assurer leur pérennité. Tout comme il est de la responsabilité de la société civile de participer à l'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'action publique. Une contribution à la mise en place d'une relation de confiance qui doit se construire et s'entretenir dans la durée : elle doit être avant tout développementale. L'émergence d'une culture collaborative et partenariale axé sur la prévention de la maltraitance, la protection et le bien-être des enfants, doit s'appuyer sur une compréhension commune de l'évolution de la réalité de l'écosystème, de la qualité des interactions entre les acteurs de cette écosystème, l'impact même des actions des uns sur les autres et enfin, la volonté de co-construire une solution dans une vision apprenante (évolutive) de l'action concertée. Dans ce contexte, il convient de soulever et de susciter la réflexion autour les questions suivantes :

- Comment pourrait-on rebâtir ensemble ce lien de confiance entre la direction de la protection de l'enfance (les centres Batshaw) et les communautés noires, particulièrement celles d'expression anglaise ?
- Comment mettre en place une collaboration plus efficace entre l'institution publique et le milieu communautaire afin de renforcer le système de prévention des violences faites aux enfants et aux jeunes ?
- Comment mieux outiller les parents et les soutenir pour en faire des alliés de la transformation de l'environnement des enfants ?

Ce mémoire se veut une prise de position engagée de notre association pour un regard différencié envers les communautés noires anglophones face à la problématique sur laquelle nous sommes tous appelés à apporter des solutions innovantes et intégrées. C'est un plaidoyer pour un partenariat formel qui se traduit par la reconnaissance et le soutien adéquat de la contribution de l'action communautaire ciblée. C'est une volonté de faire partie d'un mécanisme de développement collectif durable, générateur d'initiatives citoyennes porteuses et innovantes capables de réduire

² Commission Laurent : le Québec ne fait plus confiance à la DPJ; <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1388982/protection-jeunesse-cote-nord-temoignage>

significativement les facteurs de pauvreté, de discrimination raciale et sociale, qui sont à l'origine de la maltraitance et de la fracture sociale.

LES FAITS SAILLANTS

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE ANGLOPHONE DE MONTRÉAL

- ⊙ Population montréalaise : 4 009 795 habitants (100%)
- ⊙ Population noire : 270 940 (6.8 % de la population montréalaise)
- ⊙ Population anglophone de Montréal : 885 605 (22,1% de la population montréalaise)
- ⊙ Population noire anglophone : 52 970 (1,3% de la population montréalaise)
- ⊙ Population anglophone (autres que noires) : 832 635 (20,7 % de la population montréalaise)
- ⊙ Population noire francophone : 215 840 (5.3 % de la population montréalaise)
- ⊙ Faible taux de diplomation au secondaire 48% de la population noire anglophone ont un diplôme secondaire. Seulement 15% ont un diplôme universitaire.
- ⊙ Population anglophone noire jeune : 37,7 % des résidents.es ont moins de 25 ans
- ⊙ 30,6 % des familles avec enfants sont monoparentales (contre 33 % à Montréal)
- ⊙ 45 % des anglophones issus des communautés noires montréalaises disposent d'un revenu inférieur à 20 000 \$. Le revenu moyen après impôt des ménages la Ville de Montréal (56 694 \$) est inférieure à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- ⊙ 13,4% de taux de chômage dans les communautés noires anglophones (plus élevé que la moyenne de la ville (9 %) et celle de l'agglomération (9 %)).
- ⊙ Discriminations et racisme systémiques notamment dans l'accès aux services publics, l'insertion professionnelle et la sécurité : surreprésentation dans le système carcéral et protection de la jeunesse, profilage racial et social.
- ⊙ Les enfants et familles noirs sont 4 à 5 fois surreprésentés dans les programmes de protection des enfants et des jeunes contrevenants (6% de la population, mais 25% ou plus de la clientèle du système)
- ⊙ Défis des organismes communautaires sous financés

Source: CHSSN by JPocock Research Consulting for the African Canadian Development and Prevention Network.

1. CONCERTER LES ACTEURS JEUNESSE POUR CO-CONSTRUIRE UNE APPROCHE PLUS INTÉGRÉE ET INCLUSIVE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

La perte de confiance qui se consolide entre l'institution publique responsable de la protection de l'enfance et la communauté est palpable. La surreprésentation des enfants issues des communautés noires dans le système de protection de la jeunesse est alarmante ; on estime que 24% de l'ensemble des dossiers en cours concernent les enfants issues des familles noires anglophones (Boatswain-Kyte 2018, p. 91). Ceci dans un contexte de marginalisation déjà très important de cette tranche de la population montréalaise, qui présente des caractéristiques sociales inquiétantes : pauvreté, chômage, hyper judiciaire, santé mentale, isolement social, faible taux de diplomation, faible revenu, monoparentalité. Le recours volontaire au système de protection de l'enfance est devenu difficile, tant la surreprésentation de ces familles dans le système crédibilise la thèse d'une présence importante de biais racial au sens du corps professionnel de la direction de la protection de l'enfance. « Il faut donc un cadre d'analyse spécifique pour conceptualiser la vie des personnes qui vivent le racisme et se heurtent à des obstacles structurels au quotidien. »³ p. 243

Rebâtir le lien de confiance avec la communauté, revient dans ce contexte, à mettre en place des espaces de dialogue qui permettront à chacun des acteurs de l'écosystème de développement de l'enfant (y compris les parents) de se connaître, se reconnaître et se faire connaître. Il est démontré que bien que l'acteur public promeut des notions telles que le partenariat ou la

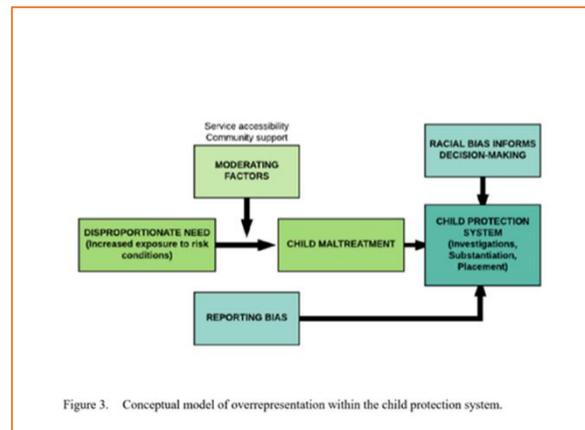


Figure 3. Conceptual model of overrepresentation within the child protection system.

construction d'une communauté, peu d'exemples de l'atteinte réelle de cet objectif ont été répertoriés (Boatswain-Kyte 2018, p. 95). En lieu et place d'une action concertée, on observe une supervision administrative de l'action communautaire. L'action partenariale sans une réelle intention d'équilibrer les rapports de force peut être la source de frustration chez les acteurs marginalisés. La collaboration souhaitée par les acteurs communautaires ne doit pas se limiter à un rituel symbolique, mais il est attendu de l'institution publique qu'elle démontre une réelle ouverture à une critique constructive et

³ L'intervention interculturelle, 3 e édition Sous la direction de Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi, 2019, P 243

responsabilisante (motivante) de l'ensemble des parties prenantes à la concertation. Ainsi, développer une dynamique collective de la protection de l'enfance doit s'appuyer sur la mise en place d'ententes de partenariat bien définies et valorisantes pour le milieu communautaire, une délégation de pouvoir effective, et une implication citoyenne.

1.1 Partenariats : collectivisation du problème et de la prise en charge.

La protection de l'enfance et de la jeunesse doit s'appuyer sur un écosystème d'acteurs qui agissent en leurs qualités, rôles, et compétences à chacune des étapes du développement et de la socialisation de l'enfant. Se donner une vision transformatrice des conditions de vie des enfants devrait passer par un renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes. La pauvreté agit directement et négativement sur la capacité des parents à assumer leur responsabilité auprès de leur enfant (Boatswain-Kyte 2018, p 94). L'avantage de mener une action concertée réside dans la possibilité d'envisager une solution holistique à une problématique complexe. « Il s'agit de mettre en œuvre des structures de gouvernance et des politiques à la fois démocratiques, représentatives et ouvertes sur la diversité. »⁴. La concertation limite les risques d'actions en silos par les acteurs impliqués dans le parcours développemental d'un enfant. La mutualisation des ressources que va mobiliser la concertation devrait amplifier les résultats positifs de la lutte à la pauvreté. L'action concertée doit porter une vision à la fois, préventive et réparatrice de protection de l'enfance.

Pour y arriver, la concertation devra :

- **Miser sur l'intersectorialité** : accès au logement, employabilité, santé mentale, sports loisirs, action communautaire, dépannage et sécurité alimentaire, milieu scolaire, intégration des nouveaux arrivants, etc.
- **Diversifier les cibles et les types de solutions** : le traitement d'un signalement ne doit pas se limiter à la sécurité à court terme de l'enfant. Réaménager son espace de vie nécessite d'envisager plusieurs cibles à atteindre et plusieurs acteurs à impliquer. La complexité d'une situation ne doit pas ouvrir la voie à la solution facile qui est le placement.
- **Consolider la capacité d'agir à tous les paliers** : une action efficace doit se traduire par une cohérence et une convergence des actions que mènent les différents acteurs de l'écosystème de l'enfant. Un partage clair et explicite des pouvoirs, une vulgarisation des procédures. Et enfin, une évaluation systémique de la collaboration entre les acteurs et le milieu communautaire est souhaitée, notamment dans l'identification des biais systémiques et la

⁴ L'intervention interculturelle, 3 e édition Sous la direction de Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi, p.74

mise en place d'action concertée pour réduire leur impact de ceux-ci sur la confiance entre les usagers des services et les prestataires du service.

1.2 Mettre en place des stratégies d'intervention adaptée et holistique : *corridors de services, référencement vers les organismes communautaires, prise en charge collaborative selon les mandats institutionnels et communautaires.*

Les conditions socioéconomiques des communautés noires anglophones exigent une approche différenciée qui prend en compte les enjeux liés à la trajectoire migratoire, aux références culturelles, habilités communicationnelles, enjeux de perception et finalement, à la condition socio-économique de l'individu. La pauvreté et l'exclusion sociale ne sont pas vécues de la même manière par tout le monde. Cela est encore plus vrai pour une communauté dont le rapport au service public se traduit par la méfiance. « Il importe d'envisager l'individu dans une perspective holistique, c'est-à-dire dans ses dimensions physique, émotive, mentale et spirituelle et d'adopter une approche multidisciplinaire pour les soins concernant tous ces aspects. »⁵. Il revient aux acteurs de la protection de l'enfance d'élaborer une stratégie spécifique aux communautés noires anglophones. Une famille nouvellement arrivée au Québec originaire du Nigéria ne vit pas les mêmes réalités qu'une famille jamaïcaine. L'idée ici est de mettre l'accent sur le développement de compétences des agents publics en lien avec les réalités liées à l'immigration, la discrimination raciale, et autres déterminants spécifiques aux communautés noires anglophones. Les agents publics dans l'étude des dossiers disposent d'un pouvoir discrétionnaire important. Ainsi, la mise en place de formations complémentaires est souhaitée afin de mieux les outiller dans l'exercice de ce pouvoir. Il est de la responsabilité de l'État de s'assurer que ce pouvoir ne soit pas perçu comme discriminant par une partie de la population comme c'est le cas présentement. Ces formations ciblées devraient favoriser le développement chez les professionnels de la protection de la jeunesse d'habiletés qui permettront de mettre en place des processus qui vont au-delà de la barrière linguistique. Les professionnels de la protection de l'enfance doivent repenser et mettre en place des modèles d'évaluation des cas et d'accompagnement des familles adaptées à leurs vécus et expériences spécifiques. Il s'agit notamment de prendre en compte les référents sociologiques, culturels ainsi que la trajectoire migratoire. Dans cette optique, le développement d'un nouveau modèle d'évaluation des dossiers et de mise en place d'un processus inclusif, collaboratif de gestion des cas, l'action communautaire devient un partenaire de choix pour une réinsertion sociale réussie des enfants.

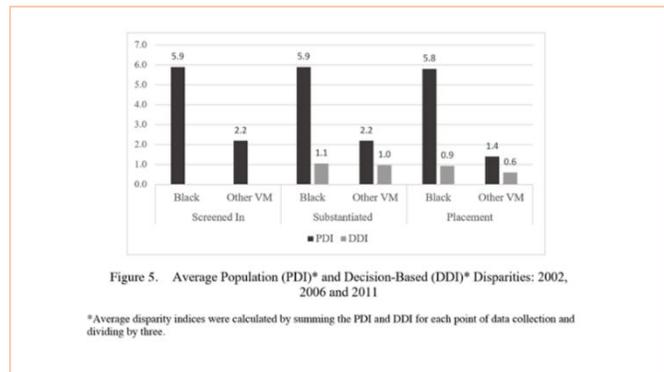
⁵ L'intervention interculturelle, 3 e édition Sous la direction de Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi, P.249

Recommandations 1 :

- Mettre en place une concertation avec les acteurs impliqués
- Développer des stratégies écosystémiques /holistiques tenant compte de la trajectoire de la famille

2. MISER SUR LA PRÉVENTION POUR RÉDUIRE LA SURREPRÉSENTATION DES ENFANTS

Le devoir de signaler tout cas de maltraitance est une responsabilité de chaque citoyen et tout travailleur ou intervenant social. Toutefois, nous sommes quotidiennement questionnés sur la pertinence du placement des enfants dans des lieux d'hébergement quand on sait que ceux-ci ne sont pas nécessairement des lieux sécuritaires ou des



milieux de vie exempts d'une influence négative sur le développement de l'enfant. Nous avons répertorié plusieurs cas de violence qu'auraient subis des enfants retirés à leur famille. En plus des cas de maltraitance à l'intérieur du système de protection, l'exposition à la consommation des substances illicites, à la délinquance ou encore le nombre important de ces jeunes qui finissent dans la rue est largement documentée. « *L'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (ÉDJEP) a rejoint plus de 800 jeunes en 2018, dont près de 720 qui avaient quitté le système de placement par l'État. Un cinquième (19 %) de l'échantillon a affirmé avoir vécu au moins un épisode d'itinérance dans l'année suivant leur départ* »⁶. Le passage dans le système ne fait pas toujours du bien à ces enfants, qui eux-mêmes deviendront des parents. Dans ce contexte, le placement systématique et la surreprésentation des enfants de la communauté noire anglophone, présentent plusieurs risques importants à considérer. Notamment celui d'un système dont les dysfonctionnements pourraient condamner certains jeunes à plus de précarité. Il devient donc primordial de maximiser les efforts de prévention de la maltraitance des enfants. Il y a tout un travail qui doit être fait en amont de la prise en charge des dossiers de signalement. Il revient au pouvoir public de développer ce plan de prévention, de le vulgariser, de mobiliser les réseaux et les compétences pertinentes. Le lien de confiance dont jouit les organismes communautaires avec les usagers de leurs services et l'implication des citoyens engagés dans leur milieu sont des leviers importants pour le succès des actions de sensibilisation et de prévention de la maltraitance. Ceci à condition que les acteurs concernés aient les outils et le soutien financier adéquats.

⁶ Un placement par la DPJ mène trop souvent à l'itinérance, François Carabin, Metro, 19 novembre 2019

L'Approche appelée « modèle de sécurité culturelle » emprunté aux Maoris de la Nouvelle-Zélande. « L'objectif de ce modèle de sécurité culturelle est que tous et toutes se sentent respectés et en sécurité pour interagir avec un système de soins de santé qui soit exempt du racisme et de discrimination et qui les invite à s'appuyer sur identité, leur culture et leurs forces collectives. »⁷

2.1 Outiller les acteurs communautaires impliqués dans l'action protection de la jeunesse.

L'encadrement des enfants et de la jeunesse est à juste titre une activité qui requiert un cadre législatif et juridique strict. C'est le cas au Québec. Il peut être perçu comme contraignant, quand il n'est pas vulgarisé, ou difficilement applicable du fait des moyens et de l'expertise que celui-ci requiert. Bien que le système de protection de la jeunesse et l'organisation communautaire reposent sur une collaboration qui dure depuis de nombreuses années, l'appui financier à l'action communautaire demeure insuffisant au vue de l'ampleur de la tâche. La disproportion entre les ressources matérielles et humaines dont dispose la direction de la protection de la jeunesse, et ceux de ses partenaires communautaires est très importante. Les organismes communautaires qui reçoivent les cas qui leur sont transmis ont très peu de ressources. Ils ont besoin de soutien tant dans la formation de leurs ressources, que dans les moyens pour embaucher les ressources spécifiques dont ils auraient besoin. À court terme, il nous semble indispensable que le ministère se penche sur cet enjeu : le sous-financement des organismes communautaires de la communauté noire anglophone.

Ensuite, il serait judicieux de mettre en place un programme de renforcement des capacités des intervenants du milieu communautaire. Celui-ci permettrait de mieux les outiller dans l'accompagnement des jeunes et des familles qui leur sont référés et mener des actions de sensibilisation plus efficaces. Par ailleurs, il est encore plus important de développer une compréhension commune des rôles, des responsabilités mais aussi des processus et des cadres législatifs afin de renforcer les liens partenariaux entre les agents publics et les acteurs communautaires. Ce qui au final, faciliterait une meilleure évaluation des impacts tant sur la dynamique collaborative entre les acteurs, que des effets sur les enfants et leur famille.

« [...] nous avons donc choisi d'employer un langage qui se voulait ouvert à l'égard des discours minoritaires. [...] Ce croisement conceptuel a également permis d'enrichir les réflexions entourant les savoir-être de l'intervenante en ce qui concerne le dire et le faire. Son rôle consistait à faciliter des interactions tout en étant consciente d'appartenir à la culture majoritaire, ce qui impliquait de devoir tenir compte des rapports de pouvoir majoritaire/minoritaire liés à l'appartenance culturelle

⁷ L'intervention interculturelle, 3 e édition Sous la direction de Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi, p. 250

et de réfléchir à la façon dont ils influaient sur l'intervention. »⁸ (Expérience dans les communautés autochtones).

2.2 Soutenir financièrement le programme de renforcement des familles noires (PRFN) de l'Association de la communauté noire de Côte-des-neiges (ACN-CDN)

Depuis 2006, l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges a mis en place dans certains secteurs de la communauté noire anglophone le programme de renforcement des familles noires (PRFN), une variante du programme de renforcement familial (PRF). Ce projet est né du constat que les familles ne profitent pas des services de prévention et de première ligne auxquels elles ont pourtant droit, et qui auraient pu prévenir ou réduire l'ampleur de leurs difficultés. Ainsi, un Service communautaire d'aide à l'accès (SCAA) a été instauré et un service d'intervention de crise, inspiré des principes du PRF, a été mis au point et utilisé à l'occasion lorsque les familles sont référées pour des urgences et que les groupes PRFN existants sont déjà complets. Le « Service communautaire d'aide à l'accès » (SCAA) consiste à instaurer un climat de confiance lorsque les familles transigent avec le réseau public et les services d'organisations communautaires, afin de leur permettre de bénéficier du soutien à tous les stades de leur cheminement à travers l'Association. Les composantes de ce programme visent à éviter la dégradation de situations familiales déjà problématiques tout en consolidant les bienfaits du PRFN et en encourageant l'utilisation des ressources communautaires après la participation au PRFN.

Ce programme cible les familles et parents avec enfants de 3-5 ans, 6-12 ans, et 13-17 ans issus des communautés noires vivants des problématiques en lien avec l'attachement parent /enfant; la surveillance et discipline parentale; la communication familiale, etc. Les enfants référés ou signalés le sont pour des problématiques relatives notamment à aux difficultés scolaires, problèmes comportementaux et émotionnels et développement social.

Le PRFN a l'avantage d'être culturellement adaptable et de prendre en compte l'unité familiale en intervenant auprès de l'enfant d'abord; le(s) parent(s) ensuite et les deux ensemble. Cette stratégie permet de renforcer les facteurs de protection majeurs tels que le renforcement des compétences familiales, l'amélioration de la socialisation de l'enfant, les compétences de communication parent-enfant et la réduction des facteurs de risque pour les enfants ayant des problèmes de comportement, et d'abus liés aux enfants.

⁸ L'intervention interculturelle, 3^e édition Sous la direction de Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi, p. 309

Suite à des évaluations menées par le Centre de recherche sur les enfants et les familles de l'Université McGill, plusieurs effets positifs du PRFN sur les jeunes participants, leurs parents et les familles dans leur ensemble. Par exemple, on constate que l'intégration d'un travailleur familial pour apporter un soutien plus adapté aux familles noires anglophones a favorisé une meilleure disposition des familles vis-à-vis des services communautaires et publics et a permis d'améliorer leurs capacités à se prendre en main et à mieux valoriser les acquis du programme.

Bâtissant sur les acquis et les succès, les prochaines étapes du projet de renforcement des efforts de prévention initiés par la collectivité et axés sur la communauté noire anglophone à Montréal consistent notamment à :

- S'appuyer sur la présence d'un travailleur familial et développer un « Service communautaire d'aide à l'accès » (expliqué dans la section Activités du projet) en vue d'améliorer le PRFN;
- Déployer le PRFN dans trois quartiers où vivent des familles noires anglophones et où le PRFN n'est pas encore disponible : séances pour les 6 à 12 ans et 13-17 ans à Côte-des-Neiges et Ville Saint-Pierre ;
- Soutenir les groupes de parents dans deux quartiers où le PRFN a déjà eu lieu (NDG et Lasalle) et dans deux quartiers où il sera déployé (Lachine, Pierrefonds);
- Élargir le service d'intervention en cas de crise pour couvrir six communautés où réside la communauté noire anglophone : NDG, Petite-Bourgogne, LaSalle, Pierrefonds, Ville Saint-Pierre et Côte-des-Neiges.

Au final, ce Programme qui fournit aux familles des outils et des connaissances pour éviter les conflits permet d'améliorer leurs compétences parentales et les relations familiales, de développer le savoir-vivre chez les jeunes et renforcer le lien parent-enfant, mérite d'être davantage financé.

Recommandations 2 :

- Outiller les acteurs communautaires impliqués dans l'action protection de la jeunesse.
- Soutenir financièrement le programme de renforcement des familles

3. RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PARENTS ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

3.1 Développer le pouvoir d’agir des personnes en situation de pauvreté (parents)

Lutter efficacement contre la maltraitance revient à s’attaquer aux facteurs qui mettent à risque ces enfants. L’un des plus importants demeure la situation de marginalisation sociale dans laquelle vivent leurs parents. La prise en charge d’un signalement ne doit pas se traduire par un retrait automatique des droits du parent (sauf en cas de danger pour la vie), mais plutôt par un plan d’accompagnement de l’amélioration des capacités et des conditions de vie de celui-ci et de son enfant. Un plan dont la cible est l’enfant mais aussi ses parents. Il est essentiel de focaliser aussi les efforts sur le développement des compétences parentales et sociales de la famille de l’enfant. « Il est crucial de reconnaître les forces des individus et de construire à partir de celles-ci. »⁹. Les bonnes pratiques reposent sur la participation de tous les acteurs, dont les immigrants, sous différentes formes à tous les niveaux, dans tout le processus et dans toutes les instances. Adopter une approche exempte de tout jugement permettra aux personnes auprès desquelles l’action transformatrice est menée, de travailler, de s’engager dans un tel processus¹⁰. Privilégier la mise en place d’un espace sécuritaire va leur permettre de mieux comprendre leur situation et d’augmenter leur pouvoir d’agir. Il s’agit de les accompagner dans le rétablissement de leur autonomie pour qu’elles voient de nouveau les possibilités qui s’offrent à elles, qu’elles prennent des décisions pour elles-mêmes et leurs familles¹¹. Il convient également de reconnaître l’importance de la communauté : « Si nous voulons faciliter la guérison, nous devons déployer des efforts de rapprochement dans les communautés. »¹² En contact avec des professionnels dont la culture est différente de la leur, ces familles peuvent avoir de la difficulté à partager leurs préoccupations au sujet de leurs enfants.

3.2 Développer des communautés de pratiques, d’apprentissages collectifs et d’évaluation des impacts à travers un *Espace collectif des communautés noires anglophones*

Guidés par une volonté collective de mobiliser, innover et stimuler le développement social des familles et des enfants par le renforcement du pouvoir d’agir des communautés, nous souhaitons davantage accompagner, documenter et valoriser nos processus de développement collectif. Mettre en place une démarche développementale collective et en ce

⁹ L’intervention interculturelle, 3 e édition Sous la direction de Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi, p.75

¹⁰ Idem

¹¹ L’intervention interculturelle, 3 e édition Sous la direction de Lilyane Rachédi et Bouchra Taïbi, p.247-248)

¹² p.249

sens, le processus constitue également le résultat. Il faut **systematiser nos apprentissages et diffuser nos résultats** associés aux *différents processus d'accompagnement* que nous envisageons auprès des différents enfants et leurs parents, au *développement de la culture partenariale* et aux *stratégies de mobilisation et de mutualisation des ressources*.

Pour ce faire, l'ACN-CDN mettra en place un **espace de développement collectif des familles des communautés noires anglophones**, une structure multidisciplinaire qui aura pour but de renforcer la coordination et la complémentarité des actions répondant aux besoins de développement de notre communauté, de promouvoir et mettre en œuvre des solutions innovantes, et d'être un espace dédié à la production et la diffusion de la recherche sur le développement collectif et l'innovation sociale en lien avec le soutien aux familles et la protection de la jeunesse.

S'inscrivant dans une **approche d'évaluation développementale**, les orientations et activités de **l'espace de développement collectif des familles** viseront à soutenir autant les interventions que les acteur.trices que le développement organisationnel, par des processus fluides et des méthodes novatrices qui garantissent la cocréation, la rigueur, la pensée systémique et la rétroaction constante, le tout tenant compte d'une perspective complexe et valorisant le créneau de l'innovation sociale (Antadze et Westley, 2012; Patton, 1994, 2011; Patton et coll., 2015). Dans cette perspective, les activités évaluatives seront centrées sur l'orientation des utilisateurs tout au long du processus conduisant aux changements escomptés, la facilitation des échanges avec les parties prenantes, l'observation des moments-clés de la vie du projet, l'analyse et l'interprétation des un sens des données collectées en temps réel, le soutien au développement continu des interventions et l'accompagnement de proximité aux équipes dans la prise de décisions tout en faisant preuve de flexibilité face aux méthodes de mesure du changement.

En somme, la mise en œuvre d'une telle démarche permettra notamment de poursuivre la documentation les enjeux dans une perspective holistique, identifier les opportunités de développement, et évaluer les différentes démarches collectives entreprises. Il faut également souligner que la documentation permet d'appuyer les décisions sur des pratiques reconnues comme étant exemplaires (...) une stratégie (déjà) utilisée dans au sein des communautés noires et qui permet d'objectiver l'action.

Afin de créer un véritable espace d'intelligence collective, des chercheurs multidisciplinaires en étroite collaboration avec les acteurs du milieu pourront ainsi expérimenter et opérationnaliser la vision holistique du développement de l'enfance et de la jeunesse par l'identification des besoins, la planification des activités, la dynamique collaborative et l'évaluation des interventions. Permettant la rencontre entre savoirs académiques et expérientielles, l'espace de développement collectif des communautés noires anglophones contribuera à une meilleure compréhension des enjeux de l'écosystème complexe de notre communauté et génèrera les meilleures pratiques adaptées aux réalités de celle-ci.

Entre 2006 et 2019, 767 jeunes (6 ans-12 ans) ont complété le programme de renforcement des familles noires. Le programme est reconnu par l'organisation internationale des nations unies. L'approche PRF est reconnue par la Cochrane. La collaboration à l'échelle internationale est établie. Les nombreuses évaluations ont démontré que cela améliore les compétences parentales et les relations familiales, diminue les mauvais comportements des enfants et les mauvais traitements infligés aux enfants par les parents. L'approche améliore les compétences sociales et le rendement scolaire des enfants. Il est déployé sous licence dans 36 pays. Une de ses caractéristiques est qu'il est adaptable sur le plan culturel.

Recommandations 3 :

- Développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté (parents)
- Développer et encourager la solidarité communautaire à travers un espace collectif dédié aux communautés noires anglophones

4. CONCLUSION

Ce mémoire de l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges, souligne l'importance d'une approche systémique et inclusive de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il sensibilise le partenaire public, sur la nécessité de mettre en place des partenariats tant dans la prévention, le développement des compétences spécifiques des parents et des intervenants, que la gestion collaborative des cas signalés. Il renouvelle une offre partenariale qui va concourir à rétablir la confiance des usagers envers les services publics.

Ceci grâce à :

- La concertation des acteurs pour faire pérenniser l'innovation dans les approches
- La mutualisation des ressources pour palier à la pénurie de mains d'œuvre, à la nécessité d'adapter les services à des réalités spécifiques.
- Des partenariats formels qui tiennent en compte les besoins en termes de ressources matérielles humaines et financières des acteurs communautaires
- L'implication et la participation citoyenne comme vecteur d'une solidarité communautaire et de l'empowerment des parents.